



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 77/2025**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 30 juin 2025**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 43

Nombre de conseillers absents : 32

Nombre de votants : 62

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

**Présents :** Michel AGNEL, Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Yves CAZORLA, Raymond CHAPUY, Loïc CZARNEKI, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Raymond MASSE, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Jean Christian REY, José RIEU, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

**Absents/Procurations :** Sandrine ANGLEZAN, Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Jennifer OBID), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Philippe BERTHOMIEU (procuration à Jean Christian REY), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Valère SEGAL), Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Maxime COUSTON (procuration à Raymond MASSE), Manon CROUSIER (procuration à Yves CAZORLA), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE, Océane ESCLEYNE (procuration à Michel ONDE), Michèle FOND-THURIAL, Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Sophie GUIGUE (procuration à Nathalie FORGEROU), Emmanuel LE PARGNEUX, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX (procuration à Bernard NASS), Stéphane MAURIN (procuration à Sylvie BARRIEU-VIGNAL), Laurent NADAL (procuration à Patrick PALISSE), Elian PETITJEAN (procuration à Guy AUBANEL), Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA (procuration à Stéphane OUSTRIC), Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL (procuration à Monique GRAZIANO-BAYLE), Maria SEUBE (procuration à Bernard DUCROS), Thierry VINCENT

**Secrétaire de Séance :** Christophe SERRE

**OBJET : Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Aire d’Accueil des Gens du Voyage**

| Mouvements budgétaires | Recettes   | Dépenses   | Solde de gestion 2024 | Résultat cumulé antérieur | Résultat à la clôture de l'exercice 2024 |
|------------------------|------------|------------|-----------------------|---------------------------|------------------------------------------|
| Investissement         | 72 767,67  | 139 548,10 | -66 780,43            | -519 692,18               | -586 472,61                              |
| Fonctionnement         | 226 244,24 | 231 280,97 | -5 036,73             | 0,00                      | -5 036,73                                |
| Total                  | 299 011,91 | 370 829,07 | -71 817,16            | -519 692,18               | -591 509,34                              |

Le compte administratif pour le Budget Annexe Aire d’Accueil des Gens du Voyage pour l’exercice 2024 s’élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 299 011,91 € ;
- En dépenses : 370 829,07 € ;

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s’établit ainsi :

**A. Les recettes : 299 011,91 €**

Les recettes de fonctionnement de l’exercice atteignent 226,24 K€ et sont constituées de l’Allocation de Logement Temporaire (ALT) versée par la CAF pour 57,21 K€ (chapitre 74), de la subvention d’équilibre du budget Principal pour 131 K€ (chapitre 74) ainsi que des recettes des usagers pour 33,19 K€ (chapitre 70), enfin de 4 835,82 € au titre des régularisations des recettes antérieures (chapitre 75).

Les recettes d’investissement atteignent 72,8 K€. Elles comprennent les cautions des voyageurs lors de leur arrivée sur les aires d’accueil et représentant un montant de 5,96 K€ la couverture du besoin de financement des investissement 2023 pour 12,05 K€ et les subventions reçues de la Région Occitanie suite à la réhabilitation des aires d’accueils pour 6,5 K€. Enfin les mouvements d’ordre sont constatés pour 48,2 K€ (amortissements).

**B. Les dépenses : 370 829,07 €**

Les dépenses d’exploitation, d’un montant de 231.28 K€, sont principalement composées des charges à caractère général pour 139,61 K€, dont 90,7 K€ versés au prestataire assurant la gestion des Aires d’Accueil et de 36,38 K€ pour les fluides (chapitre 011). Les charges financières s’élèvent à 21,21 K€ (chapitre 66). On retrouve également la refacturation du personnel pour un montant de 18,69 K€ (chapitre 012). Les dotations aux amortissements

(dépenses de fonctionnement, recettes d'investissement) pour un montant de 48,25 K€  
complètent les dépenses de cette section.

Envoyé en préfecture le 01/08/2025  
Reçu en préfecture le 02/08/2025  
Publié le 04/08/2025  
ID : 030-200034692-20250630-DEL77\_2025OK-DE

Côté investissement, les dépenses atteignent 139 55 K€. Elles sont constituées par le remboursement du capital de l'emprunt pour 129,37 K€, quelques menus travaux tels que la dépose et la pose d'une porte sur l'aire d'accueil à Laudun- L'ardoise pour 4,4 K€ (chapitre 21). Enfin, 5,8 K€ sont retracés au compte enregistrant le remboursement des cautions des voyageurs (chapitre 16).

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, un déficit est constaté toutes sections confondues à hauteur de - 591 509,34 dont :

- Résultat d'investissement : - 586 472,61 € ;
- Résultat de fonctionnement : - 5 036,73 €.

Avec les restes à réaliser en investissement au 31/12/2024 d'un montant de 3 594,08 € en recettes, un besoin de financement est requis à hauteur de 582,88 K€ mais ne peut être couvert en raison du déficit dégagé en fonctionnement.

Le compte administratif 2024 du Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 10 juin 2025,

*Le Président désigne Valère SEGAL, 1<sup>er</sup> vice-Président, comme Président de présence et quitte la salle.*

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité**  
(2 oppositions : L. MARQUES-ROUX par procuration, B. NASS)

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, tel qu'il a été arrêté.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le : 30 juin 2025



**Jean Christian Rey**

Président de l'Agglomération  
du Gard rhodanien